Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_62-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 Mai 2026

Date de convocation : 04/05/2026 **Date d'affichage : 04/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Christelle ROUSSIER, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT ; conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Ophélie FROTIN (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON), Mathieu JOHAN (donne pouvoir à Michel SAUVAGE)

Secrétaire de séance : Laurent BELLOIR

35/330/62/2026
5- Objet : Délibération facturation des repas cantine des élus

L'ensemble des élus participant à une réunion en mairie est susceptible de commander le repas adulte de la cantine. Il convient de délibérer pour facturer ce repas.

Il est proposé de s'aligner sur le prix du repas adulte appliqué actuellement à 7,50 €.

La facturation sera mensuelle.

Le tarif sera réévalué pour la rentrée prochaine (1er septembre 2026) au tarif de 8,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **ACCEPTE** la facturation cantine du repas adulte au tarif de 7,50 € actuellement et au tarif de 8,00 € à partir du 1er septembre 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 12.05.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE et VILAINE)